



XXXV^e SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

DOCUMENT N° 31

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Yvon VALLIERES
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Premier Vice-Président de l'APF
Président de la section québécoise de l'APF



***La politique québécoise de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale***

Notes pour une allocution
du président de l'Assemblée nationale du Québec,
M. Yvon Vallières,
dans le cadre du débat général de la XXXV^e Session
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Paris, le 5 juillet 2009

**Monsieur de Secrétaire général parlementaire,
Mesdames et Messieurs les présidents d'Assemblées parlementaire
de la Francophonie,
Cher(ères) collègues parlementaires,
Mesdames, Messsieurs,**

Permettez-moi d'abord de vous dire tout le plaisir et l'honneur que j'ai d'être ici et de prendre part à la XXXV^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Il y a plusieurs années, j'ai eu l'occasion de participer aux travaux de ce que l'on appelait à l'époque l'AIPLF. Je constate avec joie le travail énorme qui a été accompli depuis et je retrouve une organisation encore plus forte et toujours plus attachée à défendre les intérêts des populations qu'elle représente.

A ce titre, j'aimerais rendre hommage à tous ceux et celles qui ont contribué à faire de l'APF l'organisation internationale qu'elle est devenue. Plus particulièrement à notre président actuel, M. Guy Nzouba-Ndama qui, tout au long de son mandat, a démontré des qualités exceptionnelles comme leader et a fait preuve d'une très grande sensibilité à l'égard de la promotion et de la défense du fait francophone dans le monde. Je compte sur nos amis du Gabon pour faire le message à notre président bien-aimé.

Je ne veux pas non plus être en reste avec notre Secrétaire général parlementaire, Jacques Legendre. M. Legendre incarne, vous en conviendrez avec moi, l'âme de notre organisation et son engagement

est exemplaire. Merci à vous également.

Enfin, un merci tout particulier à la section française, à son président, M. Bernard Accoyer, et à sa présidente déléguée, Mme Henriette Martinez, pour l'accueil si généreux dont nous avons bénéficié dans cette magnifique ville de Paris.

Quant au sujet du débat d'aujourd'hui, nous le savons tous, l'éradication de la pauvreté constitue l'un des plus grands défis que le monde actuel a à relever. Depuis plusieurs années, la communauté internationale s'est engagée à réduire la proportion de gens qui vit dans la pauvreté, à travers notamment les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et, auparavant, par la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au cours des derniers mois, ce défi immense nous est toutefois apparu encore plus ardu; la crise économique et financière mondiale a contraint des millions de gens à la pauvreté et à la vulnérabilité, partout sur la planète. Notre grande famille francophone n'y échappe pas. Prenant la pleine mesure de cette crise, les gouvernements et les parlementaires du monde entier s'interrogent actuellement sur les meilleures façons d'y faire face et d'en atténuer les conséquences, en particulier sur les populations les plus pauvres.

Bien sûr, les réalités sont différentes d'une région à l'autre. Au Québec, si l'économie s'en tire relativement bien jusqu'ici, les effets négatifs de la crise économique et financière sont palpables. À court terme, des actions ont été posées pour juguler la crise et intensifier les mesures d'aide à l'emploi et aux entrepreneurs, notamment. Mais la nécessité de faire face aux problèmes liés à la crise dans l'immédiat ne doit pas nous détourner de notre objectif prioritaire qui est de poursuivre nos efforts de lutte contre la pauvreté à long terme. J'aimerais à cet effet partager avec vous quelques-unes des stratégies mises en œuvre chez nous pour atteindre cet objectif, tout en formulant le souhait que ces pistes d'actions puissent alimenter positivement le débat général.

Au Québec, depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs se sont engagés dans une politique globale et cohérente en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette politique novatrice, que je me propose de vous présenter succinctement aujourd'hui, a permis au Québec de réaliser des progrès certains en matière de lutte contre la pauvreté, confirmés par des données récentes. L'intérêt de cette politique réside également dans les circonstances particulières qui ont mené à son adoption ainsi que dans les mesures concrètes mises en œuvre au cours des années récentes.

À l'instar de ce que nous vivons actuellement, le Québec a été frappé par une récession économique au début des années 1990. La reprise a ensuite été assez lente à se faire sentir : en 1996, notre taux de chômage avoisinait toujours les 12 %. À cette époque, on enregistrait de surcroît une hausse sans précédent du nombre de prestataires de l'Aide sociale. Des mesures s'imposaient donc pour éviter qu'une partie importante de notre population s'enfonce dans une pauvreté persistante.

C'est à ce moment que l'idée d'une loi visant à lutter contre la pauvreté a commencé à germer au sein de groupes populaires et communautaires, en particulier au sein de regroupements de femmes, qui ont alors formé une coalition pour promouvoir cette nouvelle idée auprès du gouvernement. En réponse à cette vaste mobilisation citoyenne, le gouvernement en place a alors décidé de financer un programme de recherche et de mettre sur pied des chantiers interministériels afin de le soutenir dans l'élaboration d'une stratégie en la matière. Le projet de loi issu de ces démarches a ensuite été soumis à une large consultation en commission parlementaire avant d'être adopté à l'unanimité, en décembre 2002. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale bénéficiait en effet d'un large consensus au sein de la population et chez les représentants des différents horizons politiques.

Cette loi-cadre, qui constitue une première en Amérique du Nord et qui a peu d'équivalents dans le monde, vise à établir une démarche globale et cohérente, permettant de pérenniser l'action du gouvernement sur cette question. Elle prévoit, entre autres, l'institution d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'adoption d'un plan d'action gouvernemental et la mise sur pied d'un comité consultatif. Un des principaux objectifs visés est d'amener le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues aux fins de comparaisons internationales.

À ce jour, plus de 2,5 milliards de dollars – soit près de 1,6 milliards d'Euros - ont été investis afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action. Parmi les gestes importants qui ont été posés, je tiens à souligner l'adoption d'une approche incitative, plutôt que coercitive, pour appuyer les efforts d'insertion des personnes au marché de l'emploi. Cette approche s'est concrétisée, notamment, par l'abolition de certaines pénalités à l'Aide sociale, par la création d'une nouvelle prime au travail et par un relèvement marqué du salaire minimum, qui a atteint 9,00 \$ l'heure (soit près de 5,00 €) le 1^{er} mai 2009.

De nouvelles allocations familiales ont aussi été mises en place. Puis, l'État a fait construire près de 20 000 logements sociaux supplémentaires, destinés aux personnes dans le besoin. Il a également mis en place divers programmes d'aide et de soutien social dont l'un est destiné en priorité aux jeunes femmes qui sont responsables d'une famille monoparentale. Ce programme vise à orienter les participantes vers un métier bien rémunéré, par l'acquisition d'une formation diplômée, le plus souvent de niveau secondaire professionnel. Par ailleurs, des investissements ont été réalisés afin d'instaurer des stratégies locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

J'ajouterais enfin que les transferts gouvernementaux aux familles et les mesures sociales ont beaucoup progressé au Québec depuis la fin des années 1990. Les familles québécoises ont maintenant accès à des congés parentaux plus généreux, à des garderies (ou crèches) à un tarif universel abordable et à l'assurance-médicaments, entre autres.

Les effets cumulés de ces changements ont été positifs et ont fait reculer le taux de pauvreté au Québec. Ainsi, le taux de faible revenu des Québécois est passé de 12,1 % en 2001 à 9,8 % en 2006¹. Le nombre de personnes ayant recours à l'aide sociale a aussi diminué de façon importante, passant de 11% de la population en 1998 à 7,2 % en décembre 2008. En outre, il y a nettement moins d'enfants qu'auparavant qui grandissent dans un milieu marqué par le chômage et la privation.

Toutefois, il convient de reconnaître que certains segments de la population québécoise n'ont pas autant bénéficié de la diminution globale de la pauvreté. Le fait que le phénomène de l'itinérance en milieu urbain (phénomène des sans-abri) semble s'intensifier à Montréal et ailleurs au Québec montre que les efforts engagés doivent être approfondis. On devra notamment intervenir plus efficacement auprès des personnes seules et sans emploi, des personnes atteintes de maladie mentale, de certaines catégories d'immigrants et des jeunes sans diplôme. À cet effet, l'Assemblée nationale a créé en 2008 une commission parlementaire sur l'itinérance en milieu urbain et entamé des audiences publiques afin d'alimenter la réflexion sur ce phénomène et formuler des recommandations au gouvernement en vue de l'adoption d'une future politique à cet égard. Il s'agit d'une obligation morale, pour les parlementaires, de favoriser l'accès pour tous à un niveau de vie décent.

¹ Taux calculé à partir de l'indicateur de mesure du panier de consommation. En comparaison, ce taux est passé de 13,5 % en 2001 à 11,9 % en 2006 pour l'ensemble des personnes au Canada.

Dans la foulée de la Loi, le Québec vient également d'amorcer une vaste série de consultations afin de faire le point sur son action en matière de lutte contre la pauvreté. À la suite de ces consultations, le Québec pourra élaborer son prochain plan d'action en la matière, qui devrait couvrir la période 2010-2015.

En conclusion, je dirai que les résultats obtenus jusqu'ici montrent qu'une démarche globale, appuyée par une loi-cadre prévoyant des plans d'action, dans un cadre de gouvernance élargi, peuvent s'avérer déterminants. Malgré le contexte budgétaire qui ne manquera pas d'être difficile, il est essentiel de poursuivre et de réorienter au besoin nos efforts engagés pour faire de l'éradication de la pauvreté une priorité.

La Francophonie constitue un lieu privilégié de partage d'expériences et d'expertises, et si l'expérience québécoise peut être utile, ce sera toujours un plaisir pour nous de pouvoir la partager avec nos partenaires. Nous devons travailler activement ensemble à faire de l'espace francophone un monde de solidarité et de prospérité.

Je vous remercie de votre attention.